

## DU GRAIN A MOUDRE.

Au sein de Sanofi chimie une négociation a été engagée sur plusieurs sujets. Après un balayage de l'accord SANOFI-CHIMIE (cf. accord sur R:\PUBLIC\FOVERTO cliquez sur le logo FO et onglet accords) la direction a précisé les positions suivantes :

- ▶ Droit syndical remplacé par l'accord droit syndical groupe et chimie (Déclinaison toujours en négociation dans les sites-sauf Verto).NB : dans le reste du texte, remplacé indique que la partie citée est gérée par un accord groupe.
- ▶ HYGIENE, SECURITE, CONDITIONS DE TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT (création d'une structure centrale dans le cadre du CCE).
- ▶ DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION et des compétences L'accord GPEC est en cours de négociation (voir dates ci-dessous).
- ▶ RECLASSEMENT ET ACCUEIL DES PERSONNES PRESENTANT UNE INAPTITUDE PARTIELLE OU UN HANDICAP remplacé par l'accord groupe.
- ▶ FORMATION remplacé par l'accord groupe
- ▶ MOBILITE remplacé par l'accord groupe
- ▶ REMUNERATIONS Pas de renégociation de la GCA (garantie chimie annuelle)
- ▶ PRIMES SPECIFIQUES LIEES AU TRAVAIL POSTE. Pas de négociation des différentes primes liées aux postes. Possibilité de négociation du dé postage et des astreintes (accord cadre).
- ▶ PRIME D'ANCIENNETE et GRATIFICATIONS remplacé par l'accord groupe (une note de JM Gravatte a été distribuée au DS lors de la réunion du 28 juin élargissant les conditions de prise en compte de l'ancienneté pour les CDD antérieures au 9/12/2005(cf. sur R:\PUBLIC\FOVERTO rubrique accords).
- ▶ PRIME DE TRANSPORT. Pas de négociation, car liée aux différentes villes qui sont très différentes, Paris,(paiement partiel ou total des cartes oranges) Vertolaye (indemnités kilométriques) Sisteron(indemnités forfaitaires) etc. Les OS demandent qu'une prime au Km soit équivalente dans tous les sites.
- ▶ 13ème MOIS Un état des lieux va être fait par la direction et communiqué aux OS.
- ▶ Médaille d'honneur du travail : remplacé par l'accord groupe & Chimie
- ▶ Allocation départ à la retraite : remplacé par l'accord groupe
- ▶ Classification Accord Groupe à appliquer ; Des propositions sont à faire en négociation (cf. sur R:\public\foverto rubrique salaire)
- ▶ Congés payés Accord groupe + Chimie (texte signé-cf. accord sur R:\public\foverto)
- ▶ Congés (A+P).S'applique stricto sensu .La direction souhaite qu'une négociation soit faite pour favoriser le congé en fin de carrière par la capitalisation d'un CET (à négocier pour les ex Aventis pour la mise en œuvre de A+P et le remplacement du salarié durant son congé CET.)
- ▶ Congés exceptionnels. Application de l'accord Groupe & Chimie (accord à négocier pour la chimie.)
- ▶ Financement des CE. Rien à Négocier Un état des lieux aurait été donné au début des premiers CCE de l'UES.

Après ces précisions un calendrier a été élaboré avec la direction afin de négocier les sujets suivants :

- GPEC gestion prévisionnelle des emplois et compétences, le 5&11 juillet et le 7&20 septembre.
- CET compte épargne temps le 28 juin et 5 juillet (42000 jours sont à ce jour dans les CET et 3300 depuis le 1/1/07 pour la chimie).
- Classifications le 5 juillet et 3 octobre.
- A+P le 11 juillet-(ancienneté dans le poste et âge – page 45 de l'accord chapitre VII)
- NAO négociation annuelle obligatoire-salaires et autres- le 20 septembre et 3 octobre.

Tous ces accords et les projets en cours de négociation (ainsi que les annexes et documents de comparaison intersites) sont consultables dans leurs intégralités sur le serveur R, en attendant d'avoir un lien intranet direct. (R:\PUBLIC\FOVERTO cliquez sur le logo .Le site est mis à jour régulièrement au fil des événements et des négociations. Il est également consultable par internet ( <http://foaventis.free.fr> ou <http://fo.sanofi.aventis.free.fr>).